

## ABONNEMENT.

Saumur :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>e</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>e</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Septembre 1873.

## Bulletin politique.

Le résultat des élections qui ont eu lieu dimanche dans quatre départements est bien celui que nous avons pressenti. Les quatre candidats radicaux ont passé à une grande majorité.

Ces élections auront passé presque inaperçues. Il est certain que l'intérêt n'est pas là ; l'attention publique est occupée ailleurs. Cependant, il nous semble qu'à l'heure actuelle, il y a sinon un enseignement, au moins un objet digne d'attention dans cette manifestation de l'opinion dans quatre départements.

Il y a d'abord une chose à constater, c'est l'indifférence des conservateurs, qui, pour la plupart, n'ont pas pris part au vote, et en même temps l'entente remarquable avec laquelle les élections du parti avancé ont été faites. Mais il y a encore autre chose : c'est le peu d'accord qui, depuis quelque temps, existe chez les conservateurs.

On aura beau dire que les nouveaux élus l'ont été par la minorité, puisque le nombre des abstentions est énorme, on ne pourra cependant empêcher que le camp de l'extrême gauche se soit renforcé de quatre voix de plus. La presse révolutionnaire va, à n'en pas douter, pousser des cris de triomphe, et, en somme, elle n'aura pas tort, puisque, quelles qu'en soient les raisons, le résultat des votes est favorable au parti qu'elle représente.

Nous avons espéré mieux du parti conservateur : nous avons cru qu'il ne se serait pas ainsi désintéressé à la lutte, par crainte d'un échec. Les bons citoyens se doivent aux institutions, même défectueuses, qui régissent le pays, et leur devoir est de les pratiquer sans négligence, et de s'assurer ainsi, par une expérience sérieuse, si les défauts qu'on reproche à ces institutions sont fondés. A notre avis, les conservateurs auraient sagement fait de ne pas céder, sans combattre, le terrain à leurs adversaires.

L'allégation que, dans les conditions actuelles, la lutte n'est pas égale, ne peut servir d'excuse. En admettant que notre loi électorale donne au parti adverse une très-grande force, il n'en est pas moins important de savoir jusqu'où peut aller cette force. Toute insuffisante que soit la loi électorale, nous sommes convaincus que le parti conservateur aurait presque toujours la majorité s'il voulait seulement rester uni, compacte, et sortir de la torpeur coupable où il se complait.

Ce n'est pas en restant les bras croisés et en laissant faire les autres qu'on pourra conjurer les périls que peut courir la société. On entend dire chaque jour, dans la presse conservatrice, dans les cercles politiques, par les conservateurs eux-mêmes, que le parti radical nous mènerait à la ruine s'il arrivait au Pouvoir. Puisqu'on en paraît si convaincu, que le parti de l'ordre fasse donc le nécessaire pour l'empêcher.

Ceci est tellement logique, que l'on ne devrait pas avoir besoin de le dire. Mais malheureusement, en France, nous sommes ainsi faits ; on parle, on est inquiet, on a peur pour ainsi dire, et on ne se réserve pas. Et puis, quand le mal est fait, on se lamen-

te, on jette les hauts cris et on se décide alors à prendre parti.

Souvent il est trop tard, et le mal est sinon irrémédiable, du moins très-difficile à réparer. Et c'est toujours le pauvre pays qui souffre, qui est secoué, ballotté, et qui plie sous le fardeau qu'il était si facile alors d'alléger. (Journal de la Vienne.)

« Le résultat de ces élections, dit le *Messager*, de Tours, comble de joie les républicains. De la part de simples républicains, c'est pure naïveté ; ce sont, en effet, les radicaux seuls qui ont triomphé. C'est le parti radical qui a livré bataille, et c'est lui, lui seul, qui a remporté la victoire. Combattu naguère par MM. Gambetta et Ranc, M. de Rémusat échouait. Il n'a vaincu dimanche que grâce au concours de la *République française* et des citoyens Raspail et Duportal. Il en a été de même dans les trois autres scrutins où les élections ont été également radicales, soit par les élus, soit par les électeurs.

« En de telles circonstances, les vaincus, ce ne sont pas les monarchistes. Ce sont les songe-cieux de la République conservatrice. Le vote du 12 octobre confirme la démonstration du 27 avril. Or, M. Thiers l'a dit : « la République sera conservatrice ou elle ne sera pas. » Les rêves de République conservatrice pouvaient faire illusion à quelques-uns ; il n'en est point de même du radicalisme que tous les honnêtes gens ont en horreur et qui, tout le monde le sait, achèverait la ruine de la France.

« La morale de cette élection, c'est qu'il faut absolument que l'on revienne au plus tôt à un gouvernement d'ordre et de véritable conservation sociale ; c'est que la question politique se dessine et se simplifie chaque jour davantage : Ou la monarchie ou l'anarchie, — ou M. le comte de Chambord ou M. Gambetta. La Bourse n'en a point jugé autrement lundi ; elle montait de 95 centimes tel jour de la semaine dernière, sur le bruit d'une entente complète entre les divers groupes royalistes, et, lundi, elle répondait par une baisse de 45 centimes aux clameurs ineptes ou odieuses des républicains. »

De son côté, le *Journal de Maine-et-Loire* ajoute, à propos des dernières élections :

« Le remède à tout cela n'est que dans la fin d'une équivoque qui fait de la République un inconnu redoutable, et dans le vote d'une loi électorale et d'une loi municipale que le 24 mai nous avait promises et qu'il ne nous a pas encore données.

« Les élections seront de plus en plus radicales jusqu'au jour où les conservateurs se seront entendus pour donner au pays une direction nouvelle, pour chasser toute équivoque de la politique générale et pour rassurer les électeurs.

« Si les conservateurs ne font pas cela, ils seront envahis par les nouvelles couches sociales, et ce sera encore une épée qui tranchera le nœud gordien, car le radicalisme nous mène tout droit à la dictature militaire, quoi qu'en pensent les radicaux. »

On lit dans *Paris-Journal* :

« Il faudrait être sourd à la voix de l'opinion publique pour ne pas sentir que le besoin de stabilité, de paix, d'ordre et de travail qui surnage au milieu des passions des partis tend, chaque jour davantage, à ce qu'on appelle, plus ou moins improprement,

la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon.

« Le maréchal Mac-Mahon, président pour dix ans, pourrait être nommé à la presque unanimité des suffrages dans l'Assemblée.

« Le maréchal Mac-Mahon, qui a pour le pouvoir autant de froideur que les autres mettent d'ardeur à le conquérir et qui ne l'a jamais considéré que comme le plus difficile des devoirs, comme le seul péril qu'il n'aime pas à braver, est, en raison même de sa modestie et de son désintéressement, le seul homme qui puisse aujourd'hui consoler les monarchistes en cas d'échec, être accepté par les impérialistes, subi par les républicains. Nous n'avons pas la prétention de savoir, en ce moment de trouble et de crépuscule, quel sera le lendemain de notre pauvre pays ; mais nous pouvons affirmer du moins qu'avec le maréchal Mac-Mahon ce lendemain serait rassurant pour les honnêtes gens de tous les partis. — *Louis Desmoulin.* »

## Chronique générale.

On lit dans *l'Union* :

Nous recevons la communication suivante :

« Un très-grand nombre d'adresses, venant de tous les points de la France et revêtues de milliers de signatures, sont arrivées à Frohsdorf à l'occasion du 29 septembre.

« M. le comte de Chambord n'a pu recevoir tant de témoignages de dévouement, de fidélité et d'espérance, sans en être profondément touché.

« Dans l'impossibilité où il se trouve de répondre en particulier à tous ceux qui lui font parvenir leurs hommages et leurs vœux, Monsieur le comte de Chambord les prie de recevoir ici l'expression de sa plus vive reconnaissance.

« Plein de confiance dans l'avenir, il espère, Dieu aidant, triompher de tous les obstacles ; il compte sur le concours de tous les hommes de bonne volonté et se réjouit de voir grossir, chaque jour, les rangs de ceux qui veulent travailler résolument avec lui au salut du pays. »

Nous trouvons dans le *Gaulois* un singulier aveu que nous nous exprimons d'enregistrer, c'est l'aveu de l'appui donné par le parti bonapartiste aux candidats radicaux dans les élections du 12 octobre. Nous n'en doutons guère, mais nous aimons à en recevoir l'assurance d'un des organes de l'impérialisme :

« De tous côtés, nous avons été prévenus que des voix appartenant à nos amis s'étaient résolues à se donner aux radicaux les plus avancés eux-mêmes pour protester contre les défenseurs de la fusion.

« D'après les appréciations les plus modestes, les bonapartistes comptent pour plus d'un tiers dans le chiffre des votes acquis à MM. Turigny, Rémusat et autres. »

Les délégués de la Commission d'études qui sont allés à Salzbourg doivent être de retour ; ils communiqueront samedi aux bu-

reaux de la droite la réponse du comte de Chambord.

Le bureau de la gauche vient de convoquer tous ses membres pour le 22 octobre.

Le centre gauche doit se réunir en séance extraordinaire le 23 et l'Union républicaine le 25.

Chacun de ces trois groupes doivent nommer des délégués chargés de les représenter dans le comité commun des députés républicains.

Ce comité pourra donc délibérer dès le 28 octobre.

« En dehors de ces conventions exceptionnelles, nous pouvons assurer, dit le *Rappel*, que les bureaux des trois réunions républicaines se réunissent fréquemment à leurs sièges respectifs et que leur vigilance ne pourra être mise en défaut, quoi qu'il arrive. »

M. John Lemoine, dans les *Débats*, rappelant la nécessité d'une solution immédiate de la situation, dit : Il faut que nous ayons le cœur net relativement à la royauté. Le dernier représentant de la légitimité est le maître de relever ou de tuer la royauté en France.

Le seul droit de la royauté est l'utilité dont elle peut être pour le pays : mais il ne faut pas l'isoler de l'histoire moderne. Les partisans de la monarchie font table rase de l'histoire. Pour eux, rien n'est arrivé. S'il en est ainsi, rien ne reviendra.

Les journaux de Paris annoncent que M. Thiers donnera, samedi prochain, un dîner politique auquel assistera M. de Rémusat.

Dans un article intitulé : *L'égalité devant la justice*, à propos du procès Bazaine, *Paris-Journal* s'exprime ainsi :

« .... Le journal de M. Gambetta, la *République française*, est bien imprudent. Tout à la joie de voir le rapport du général Rivière écrit, en quelque sorte, sous la dictée de l'ancien dictateur de Tours et de Bordeaux, n'avait-il pas la naïveté d'écrire dernièrement :

« La chute de Metz devait être, de l'avis de tous, amis et ennemis, le commencement de la ruine de la patrie. La capitulation du maréchal Bazaine devait rendre infructueuse la lutte de la délivrance. »

« Quoi ! la chute de Metz, dites-vous aujourd'hui, devait rendre infructueuse la lutte de la délivrance ! Alors, comment avez-vous continué cette lutte, qui ne pouvait être que fatale du moment qu'elle était infructueuse ? Répondez aux mères inconsolables, répondez aux veuves qui sont en deuil depuis que leur fils ou leur mari a succombé dans cette lutte infructueuse et cependant ordonnée et dirigée par vous. Dans quel intérêt égoïste et monstrueux ?

« Si, par suite de la chute de Metz, la lutte de la délivrance ne pouvait être que stérile, si vous le saviez, si vous n'aviez pas même une illusion sur les chances de la guerre, pourquoi avoir jeté en proie au démon des combats tant de victimes inutiles ?

« Plus tard, à Bordeaux, quand tout le monde voulait la paix, est-ce que M. Gambetta n'a pas encore voté la continuation de la guerre, lui qui, depuis la chute de Metz, considérait (c'est la *République française*, son

organe, qui le dit aujourd'hui) la lutte de la délivrance comme fatalement infructueuse.

» Donc, ce n'était pas pour la France que vous vouliez la continuation de la guerre, c'était pour la continuation de votre pouvoir.

» Si Bazaine fut coupable de mêler la politique à la défense qui aurait dû seule l'occuper à Metz, comment M. Gambetta serait-il innocent d'avoir, dans des proportions plus considérables encore, sacrifié la patrie à ses visées personnelles ? »

Deux élections de conseillers généraux avaient lieu dimanche en même temps que les élections de la Chambre.

Dans le département de la Seine, un radical, M. Lesage, a été élu par 3,653 voix, contre 514 données à M. Roca.

Dans la Meuse, c'est un conservateur qui l'emporte, M. Bordat-Villemart, élu par 1,265 voix contre 220 seulement données à M. Simon, candidat radical.

M. Ranc est en ce moment à Bruxelles, où un de ses amis lui a fait connaître par télégraphe le résultat de son jugement.

Il demeure 17, rue de la Montagne-aux-Herbes-Potagères, dans un hôtel meublé.

On lit dans le *Courrier de Paris* :

« Au sujet des enterrements civils, l'autorité militaire vient de donner l'ordre aux chefs de détachements commandés par la place pour rendre les honneurs militaires aux défunts, de s'abstenir de participer à la cérémonie si elle avait caractère d'un *enfouissement* et d'une manifestation politique, ce que les officiers devront reconnaître à l'absence d'un ministre des cultes officiels à la maison mortuaire et aux immortelles portées par les assistants comme signe de ralliement. Dans ce cas, l'officier ramènera sa troupe au quartier. »

Voici une nouvelle qui intéresse toute l'armée :

La question dite des cercles militaires serait dès à présent résolue. Chaque quartier général des dix-neuf grandes divisions militaires sera pourvu d'un cercle contenant bibliothèque et mess.

Des mesures doivent être prises pour leur organisation, en même temps que se feront les travaux nécessaires à l'installation matérielle des grands commandements.

A Agen, le jeune homme qui a obtenu le n° 1 sur 89 candidats à l'examen des volontaires d'un an, et qui seul a eu la mention *très-bien*, est un élève de l'école des Frères de la doctrine chrétienne.

On écrit de Montbrison au *Stéphanois* que dimanche, 5 octobre, M. le citoyen Reymond, candidat radical, est allé pieusement à la messe de dix heures à l'église de Saint-Pierre.

Il est sorti au *Kyrie* pour se rendre à la messe de Notre-Dame qui commence à dix heures et demie. Au *Kyrie* il est sorti de Notre-Dame pour aller à Moingt.

Mais, à Moingt, le *Kyrie* était chanté, et M. le citoyen Reymond a dû s'en retourner bredouille.

Cette dévotion pérégrination a fort égayé les fidèles. « Ventre saint gris, Paris vaut bien une messe ! » et la députation un double petit prosternement.

## Le 80<sup>e</sup> anniversaire

DE LA MORT DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE.

Aujourd'hui jeudi 16 octobre, il y a quatre-vingts ans que le président de l'horrible tribunal révolutionnaire, sur le réquisitoire de l'accusateur public, Fouquier-Thinville, rendait à quatre heures et demie du matin le jugement suivant :

« Le tribunal, d'après la déclaration unanime du jury, faisant droit sur le réquisitoire de l'accusateur public, d'après les lois par lui citées, condamne ladite Marie-Antoinette, dite Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, à la peine de mort ; déclare,

conformément à la loi du 40 mars dernier, que ses biens, si elle en a dans l'étendue du territoire français, sont acquis et confisqués au profit de la République ; ordonne qu'à la requête de l'accusateur public, le présent jugement sera exécuté sur la place de la Révolution, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la France. »

En entendant prononcer cet arrêt, l'infortunée reine ne laissa paraître aucune émotion, et elle sortit de la salle d'audience sans adresser une seule parole ni aux juges ni au public.

Une demi-heure après, le rappel battait dans toutes les sections ; à sept heures, la force armée était partout sur pied ; des canons étaient braqués aux extrémités des ponts, places et carrefours, depuis le palais jusqu'à la place de la Révolution, et de nombreuses patrouilles parcouraient les rues.

La *Gazette nationale* porte à trente mille hommes le chiffre des soldats qui formaient la haie sur la route que devait suivre le triste cortège.

La Convention craignait-elle donc une démonstration de la foule en faveur de l'auguste victime, qu'elle entourait son exécution d'un tel déploiement militaire ?

Pendant ce temps, la reine, rentrée à la Conciergerie, écrivait à M<sup>me</sup> Elisabeth cette touchante lettre d'adieu qui peut être considérée comme son testament et qui se termine ainsi :

« Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée, n'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposerai trop s'ils y entraient une fois. Je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe... je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. »

Il était onze heures quand la reine sortit de la Conciergerie, vêtue d'un déshabillé du matin en piqué blanc. Elle monta dans la voiture de l'exécuteur, ayant à ses côtés un prêtre constitutionnel, et escortée par de nombreux détachements de gendarmerie à pied et à cheval. A midi, le cortège arrivait sur la place de la Révolution, encombrée d'une foule immense. Marie-Antoinette monta avec courage les degrés de l'échafaud, jeta un triste coup-d'œil sur le palais où elle avait vécu heureuse et qu'elle voyait pour la dernière fois, puis elle s'abandonna à l'exécuteur.

Quelques minutes après, sa tête tombait. La république de 93 comptait un crime de plus.

La nouvelle de l'exécution de Marie-Antoinette provoqua dans toute l'Europe un sentiment d'horreur bien légitime.

L'empereur d'Autriche était à la chasse lorsqu'elle lui parvint. Il revint sur-le-champ, eut un long entretien avec ses ministres, et s'enferma pendant plus d'une heure avec le vieux prince de Kannitz, qui sortit en murmurant tristement :

— Devais-je m'attendre à voir de pareilles choses !

Des ordres furent immédiatement donnés pour suspendre tout divertissement public ; les spectacles furent fermés et la cour prit le deuil pour trois mois.

En France, au contraire, certaines villes eurent le honteux courage d'organiser des réjouissances publiques.

A la séance de la convention du 26 octobre, Barrière lut une lettre de Brest, datée du 21, portant qu'on avait reçu dans cette ville, avec la joie la plus vive, la nouvelle du supplice de la veuve Capet, et que cette joie s'était manifestée par des chants et des illuminations !!!

La mention (*on applaudit*), figure dans le procès-verbal de ladite séance, à la suite de la lecture de cette lettre.

A Paris, les théâtres ouvrirent leurs portes, comme à l'ordinaire, le soir de l'exécution. Il est vrai que la moindre protestation eût été dangereuse.

Y eut-il beaucoup de monde dans les théâtres ce soir-là ?

C'est ce que le *Moniteur* ne mentionne pas. Il est cependant permis de supposer que la terrible émotion de la matinée retint à domicile la masse honnête de la nation. (Paris-Journal.)

## Nouvelles extérieures.

ROME.

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre de Rome :

Le gouvernement italien presse ses armements comme si nous étions à la veille d'une guerre. Le roi a signé les différentes lois sur la réorganisation de l'armée, la réquisition des chevaux, les districts militaires, etc., qui gisaient depuis longtemps dans les cartons du ministère.

De plus on annonce que Minghetti, à bout de ressources et ne trouvant nulle part un sou vaillant pour faire face au déficit toujours croissant, va proposer à la Chambre un emprunt forcé.

Le prince Charles de Prusse, frère de l'empereur Guillaume, est en Italie depuis plusieurs jours. Il s'est arrêté quelque temps à Vérone, dont il a inspecté minutieusement les fortifications. Il est allé de là à Milan et puis à Monza, où il réside auprès du prince Humbert.

La venue de ce prince en Italie aussitôt après le retour du roi de Berlin mérite une sérieuse considération. Il est à noter encore que Visconti-Venosta, à peine arrivé à Rome, est reparti aussitôt pour la Valteline, sous prétexte de prendre quelques jours de repos.

Cette excursion dans la haute Italie n'était qu'un prétexte pour s'aboucher avec le prince de Prusse, et c'est à Monza, près du prince Humbert, que vont se traiter sans nul doute des questions du plus haut intérêt.

Le roi Victor-Emmanuel est éloigné de toute persécution violente ; il est loin d'être fanatique pour les Prussiens. On espère, au contraire, beaucoup du prince Humbert, qu'on appelle le *mangeur de prêtres*.

Je ne serais donc pas étonné qu'à Monza fussent posées en ce moment les bases d'une alliance politique et militaire, du moins d'une parfaite entente sur la question religieuse, et sur l'impulsion à donner à une persécution ouverte contre le Vatican.

Le prince Humbert doit venir à Rome dans une quinzaine de jours pour y prendre ses quartiers d'hiver. Il reçoit donc en ce moment les instructions à Monza pour bien diriger le mouvement dès son arrivée à Rome.

## PROCÈS

DE

## M. LE MARÉCHAL BAZAINE

1<sup>er</sup> Conseil de guerre, à Trianon.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION DUC D'AUMALE.

Suite de l'audience du mardi 14 octobre.

M. le président. — M. le général Coffinières a envoyé une dépêche alarmante à l'empereur ; parlagiez-vous ces appréciations ?

M. le maréchal Bazaine. — En aucune façon.

D. L'empereur a été fort préoccupé et il vous a envoyé une dépêche où il réclamait l'exposé exact de votre situation. Vous lui avez envoyé M. le commandant Magnan ; vous n'avez pas cru devoir lui répondre même en chiffres.

R. L'empereur savait notre situation au point de vue matériel, il voulait seulement se renseigner au point de vue tactique. On ne pouvait envoyer une réponse suffisamment détaillée en chiffres ; j'ai préféré envoyer un aide-de-camp, puisque le chemin de fer était libre. L'empereur d'ailleurs m'avait donné ses instructions en me laissant une certaine latitude dans l'exécution.

D. Vous avez donné au commandant Magnan une dépêche dans laquelle vous lui donniez quelques renseignements sur la présence du roi de Prusse devant vous, vous signaliez une attaque sur le fort de Queuleu ; vous vous plaigniez de la pénurie de cartouches, enfin vous annonciez que vous prendriez dans deux jours la route de Briey. Était-ce la seule dépêche confiée au commandant Magnan ? lui avez-vous donné une mission ?

R. C'était la seule dépêche ; M. Magnan était chargé de donner des détails sur le combat du 16 et de me rapporter un complément d'instructions, s'il avait lieu. Il n'avait pas de cri d'alarme à pousser.

D. Il n'avait pas de plan à soumettre à l'empereur ?

R. Non, monsieur. Je crois devoir vous faire connaître une dépêche télégraphique venant de Constantinople et portant que le ministre de Prusse dans cette ville avait reçu avis qu'en cas de nouvelle victoire, l'armée allemande se dirigerait sur Châlons, pour de là marcher directement vers Paris.

M<sup>r</sup> Lachaud. — Cette pièce peut être jointe au dossier.

M. le maréchal. — Il y aurait peut-être lieu de ne pas donner le nom du signataire. J'ajouterai qu'à cette époque il y avait intérêt diplomatique à ne pas s'exposer à un échec, deux puissances pouvant encore se déclarer en notre faveur.

La pièce passe sous les yeux du conseil et n'est pas jointe au dossier.

Le greffier donne lecture d'une note retrouvée au ministère de la guerre, donnant le détail des munitions qui se trouvaient à Metz et dans les convois de l'armée le 18 août et signée par le maréchal.

D. Cette note émane-t-elle de votre état-major ou du général Soleille ?

R. Je ne puis m'en souvenir, je crois qu'elle a dû m'être remise par le général Soleille.

D. Ne devait-elle pas vous inquiéter ?

R. Non, car nous avions de quoi confectionner, cependant j'ai donné l'ordre de ramasser les projectiles ennemis pour les utiliser.

D. Est-ce cette note que le commandant Magnan a emportée ?

R. Il en a emporté une, je ne sais si c'est celle-là ; elle avait pour but de démontrer l'imprévoyance avec laquelle on avait pourvu aux nécessités du siège. Je n'ai su ce qu'il y avait dans la ville qu'au fur et à mesure que les circonstances m'en fournissaient l'occasion.

D. Le commandant Magnan ne devait-il pas annoncer à l'empereur que vous alliez marcher sur Montmédy, ainsi que l'indique une dépêche du 19 août adressée par vous à l'empereur au camp de Châlons, racontant la bataille du 18, portant que vous feriez reposer vos troupes pendant deux ou trois jours, que vous comptiez toujours prendre la route du nord pour vous rabattre sur Montmédy.

R. J'avais en effet chargé le commandant Magnan de dire à l'empereur que je prendrais la route du nord ; mais je le répète, en pareil cas, il faut toujours compter avec l'ennemi.

D. L'empereur vous annonçait, le 18, qu'il vous renvoyait votre aide-de-camp ; le même jour, il vous faisait demander s'il fallait maintenir les grands approvisionnements concentrés à Verdun. Cela concorde avec la dépêche du 19 et annonçait qu'on devait compter sur votre mouvement vers le Nord.

R. On ne pouvait y compter d'une façon aussi positive.

D. N'avez-vous pas chargé l'intendant de Préal de créer un centre d'approvisionnement à Longuyon ?

R. C'était dans le cas où ma marche réussissait.

D. L'intendant général Wolf a fait diriger des approvisionnements de Verdun sur Montmédy ?

R. C'est probablement à la suite d'un entretien avec l'intendant Préal ; je n'ai eu aucune communication à ce sujet avec M. Wolf.

D. N'avez-vous pas chargé le commandant Magnan d'une mission verbale pour M. le maréchal de Mac-Mahon ?

R. Non, monsieur.

D. Le général de Faily vous a envoyé une dépêche pour vous indiquer sa marche. Dans quel but ?

R. Je l'ignore.

D. Deux dépêches marquent exactement le moment où vous avez pris le commandement. C'est une dépêche de l'empereur annonçant, le 12, à l'impératrice qu'il a accepté la démission du maréchal Lebœuf ; l'autre de l'empereur à vous-même, indiquant qu'il a fait savoir au général de Faily qu'il eût à prendre vos ordres ?

R. Je ne me souviens pas de cette dépêche.

D. Vous avez d'ailleurs annoncé le 13 au soir votre nomination au maréchal de Mac-Mahon et au général de Faily ; le 14, celui-ci vous accusait réception et vous annonçait qu'il se rendait à Chaumont et que le maréchal de Mac-Mahon se dirigeait vers Paris ; le 14, M. le maréchal de Mac-Mahon vous annonçait sa présence à Neufchâteau et sa prochaine arrivée au camp de Châlons ; le 15, le ministre de la guerre vous pria de donner des ordres à ces chefs de corps ; vous n'avez pu leur faire parvenir d'ordres ?

R. Je n'ai pu le faire, en effet ; mais je n'ai pas souvenir d'avoir reçu ces dépêches. C'est la première fois que j'en entends parler. J'ai répondu à une autre dépêche du ministre de la guerre pour lui demander de donner des ordres à ces chefs de corps.

D. Le 16 août, M. le maréchal de Mac-Mahon

vous adressait une dépêche pour vous dire qu'il s'était rabattu avec toutes ses troupes vers Bar-sur-Aube, et que, d'après lui, le mieux était de les ramener sous Paris; il disait qu'il attendrait vos ordres à Bar-sur-Aube.

Par une autre dépêche, il annonçait qu'une partie de son corps et de celui de Faily étaient arrivés à Châlons; enfin, le 18 août, il vous prévenait que ses troupes étaient réunies, qu'en cas d'attaque de l'ennemi il s'appuierait sur Reims pour pouvoir au besoin se replier sur Paris. A ces quatre dépêches, vous ne répondez que le 18 à midi par un télégramme adressé à Bar-sur-Aube, dans lequel vous déclarez que les opérations du maréchal sont en dehors de votre action, qu'il prenne les ordres du ministre; à quelle dépêche du maréchal de Mac-Mahon répondiez-vous? Vous deviez savoir, à ce moment, qu'il était à Châlons?

R. Je répondais à celle où il me disait qu'il attendrait mes ordres à Bar-sur-Aube; je n'avais pas encore reçu la dépêche de Châlons.

D. Le 18, à quatre heures, vous télégraphiez au maréchal de Mac-Mahon que vous aviez dû arrêter votre marche sur Verdun, que vous étiez de nouveau sur la défensive?

R. C'est cette dépêche qui répondait à la dépêche du maréchal, partie de Châlons.

D. A quatre heures un quart vous télégraphiez à l'empereur la mort du général Legrand et de plusieurs autres officiers, ainsi que certains épisodes du combat. A huit heures vingt minutes vous lui télégraphiez que vous ignoriez l'importance de l'approvisionnement de Verdun, que les troupes gardaient leur position. Vous semblez ignorer ce qui s'était passé à votre droite?

R. Je parlais d'après les renseignements que j'avais à cette heure-là.

D. Le 19, vous écriviez à l'empereur une dépêche dans laquelle vous disiez avoir conservé vos positions et avoir seulement fait faire un mouvement de conversion à neuf heures du soir; vous disiez que les troupes avaient besoin de repos, que vous comptiez toujours prendre ensuite la route du nord et vous diriger soit sur Montmédy soit sur Sedan. La dépêche donne-t-elle une idée exacte de ce qui s'est passé?

R. Parfaitement.

D. L'armée se trouve après le combat sur une nouvelle ligne cependant?

R. Il n'y a pas de contradiction; je voulais dire que notre armée avait conservé ses positions, c'est-à-dire qu'elle n'en avait pas été chassée, mais qu'elle les occupait encore à l'heure où j'écrivais.

D. Comment pouviez-vous espérer reprendre la route du nord dans la position si rapprochée de la place où vous vous trouviez?

R. J'étais toujours dans le même ordre d'idées; j'avais l'intention d'essayer, quand je le pourrais, de me diriger vers le nord.

La séance est suspendue à deux heures vingt minutes.

La séance est reprise à deux heures trois quarts.

D. Le 20 août, à dix heures trente-cinq minutes, le bureau de Metz vous adressait un télégramme chiffré provenant du maréchal de Mac-Mahon, disant qu'il ne savait comment vous venir en aide; que si vous en jugiez autrement vous le lui fassiez savoir; à quelle heure pensez-vous l'avoir reçue?

R. Je ne sais; tout ce que je puis dire, c'est qu'aussitôt cette lettre reçue, j'ai fait la réponse et je l'ai fait expédier.

D. Le garde forestier Bredif est parti ce même jour à trois heures; il dit avoir reçu une dépêche de vos mains; d'après vous, c'était une réponse rédigée le 19; comment n'y auriez-vous fait aucune modification.

R. Je l'ignore; il faut pour déchiffrer un certain temps.

D. Vous avez fait au dos de la dépêche chiffrée un brouillon de la dépêche expédiée par vous le 20 à M. le maréchal de Mac-Mahon?

R. Parfaitement, et j'ai donné ordre de l'envoyer de suite; s'il y a eu des retards, ce sont des détails de service.

D. N'aviez-vous pas donné au commandant Magnan des instructions pour le maréchal de Mac-Mahon?

R. Non, monsieur. Je lui avais donné ordre de revenir aussitôt après son entrevue avec l'empereur; je suis étonné que l'empereur et le maréchal ne m'aient pas envoyé un officier par la ligne du Nord.

D. Avez-vous reçu une dépêche du 18 vous annonçant le retour du commandant Magnan?

R. Oui, monsieur.

D. N'avez-vous pas remis au directeur du télégraphe de Metz une note pour lui ordonner de demander ce qui se passe à Thionville et l'état du

chemin de fer des Ardennes, et avez-vous reçu ces renseignements?

R. J'ai fait remettre cette note, mais je n'ai rien reçu.

D. Le commandant Magnan est parti de Mourmelon le 18; les communications existaient entre Thionville et Metz.

R. Le commandant Magnan déposera à ce sujet devant le conseil; je sais qu'il avait été chargé de conduire un convoi et qu'il a trouvé la ligne du chemin de fer coupée.

D. De Charleville, le commandant Magnan disait que votre objectif devait être la ligne de Metz à Charleville, et non plus les environs de Verdun. Y avait-il là trace des instructions de l'empereur?

R. Je ne sais; le commandant Magnan m'a envoyé plus de 40 émissaires, qui ne me sont pas parvenus.

D. Avez-vous reçu le paquet de dépêches envoyé le 19 août par le colonel Turnier?

R. Non, monsieur.

D. Avez-vous eu connaissance de la dépêche envoyée par le colonel Turnier au général Coffinières?

R. Je ne m'en souviens pas; je n'en ai pas retrouvé trace dans mes papiers.

D. Avez-vous reçu la dépêche que le général Coffinières vous annonçait par une lettre?

R. Je me souviens de la lettre, mais non pas de la dépêche.

D. Avez-vous reçu une dépêche du 20 août dans laquelle le ministre vous prévenait des mesures prises pour empêcher la destruction du chemin de fer de Mézières à Thionville?

R. Je ne me rappelle pas; c'était une dépêche envoyée au chef d'état major général.

D. Comment expliquez-vous que, malgré tous ces messages, le commandant Magnan n'ait pu vous faire parvenir aucune nouvelle?

R. Le commandant Magnan n'était pas à Thionville alors.

D. La lettre du colonel Turnier au général Coffinières avait été portée par l'agent Flahaut, qui a emporté trois dépêches; dans la première, vous annonciez à l'empereur que l'investissement se complétait, que vous aviez 16,000 blessés dans Metz; la deuxième était pour le ministre de la guerre, et conçue à peu près dans les mêmes termes; la troisième, qui a été adressée au colonel Stoffel, faisait connaître vos positions et annonçait que vous persistiez dans votre intention de vous élever vers le nord; cette dernière dépêche devait être remise au maréchal de Mac-Mahon; vous ajoutiez que vous le préviendriez dans le cas où vous reprendriez votre marche. Cette dernière restriction ne se trouve pas dans les deux autres dépêches; pourquoi?

R. Je n'avais pas d'ordres à donner à l'empereur et au ministre de la guerre, je pouvais en donner au maréchal de Mac-Mahon, et j'avais pour but de prévenir un mouvement trop rapide de sa part.

D. Les dépêches pouvaient s'égarer; n'auriez-vous pas dû mettre à titre de renseignement cette même restriction?

R. L'idée ne m'en est pas venue.

D. Vous avez adressé à l'*Indépendant de la Moselle* un communiqué dans lequel je trouve cette phrase: « En restant sous les murs de Metz, l'armée du maréchal Bazaine répond à un but stratégique et politique. »

R. C'est M. Debains, diplomate attaché au quartier-général, qui a rédigé cet article; je ne sais même pas s'il me l'a soumis; je l'eusse d'ailleurs approuvé, le but politique était de continuer à occuper Metz et la Lorraine.

D. Vous avez adressé au ministre de la guerre et à l'empereur deux dépêches dans lesquelles vous ne semblez pas indiquer l'intention de vous éloigner de Metz.

R. Non, monsieur.

(En ce moment un des auditeurs se trouve mal et doit être transporté hors de la salle d'audience; il est trois heures vingt minutes.)

D. Le 22, vous receviez du général Soleille une lettre vous donnant avis que l'artillerie et l'infanterie avaient réparé leurs pertes et munitions, et que l'armement de Metz était dans les meilleures conditions. Comment concilier ces renseignements rassurants avec les nouvelles alarmantes citées plus haut?

R. Les chefs de service avaient été choisis par l'empereur et je m'en reposais sur eux.

D. Le 23 août, vous annonciez à l'empereur que si les renseignements qui vous parvenaient étaient exacts, vous pourriez partir en suivant la ligne du nord; vous ajoutiez que l'état matériel et moral des troupes était suffisant; cette dépêche coïncide avec un ordre que vous avez donné pour la diminution des bagages.

R. Oui, monsieur.  
D. Vous étiez déterminé à partir uniquement par les renseignements favorables du général Soleille et la diminution de l'armée d'investissement?

R. Oui, monsieur.  
D. Vous n'aviez pas reçu de dépêche vous annonçant l'approche du maréchal de Mac-Mahon?

R. Non, monsieur.  
D. Le général Coffinières a parlé d'une réunion d'officiers, dans laquelle on aurait parlé de la marche du maréchal de Mac-Mahon?

R. Jamais je n'ai ordonné une pareille réunion dont le registre des délibérations n'offre aucune trace.

D. N'avez-vous pas reçu, le 23, une dépêche en clair vous annonçant la marche du maréchal de Mac-Mahon, dépêche roulée en forme de cigarette?

R. Non, monsieur.

D. Le conseil entendra les dépositions. — Le 23, arrivait à Thionville une dépêche du maréchal de Mac-Mahon annonçant sa marche sur Givet; quand vous est-elle arrivée?

R. Le 30 par Verdun.

D. Comment expliquez-vous qu'on n'a pu vous l'expédier de Thionville, quand, à cette époque, vous communiquiez encore avec le colonel Turnier?

R. Le colonel aura essayé, les émissaires n'auront pu passer.

D. L'agent Flahaut est arrivé le 29 à Metz, comment ne vous a-t-il pas apporté de la part du colonel un duplicata de la dépêche?

R. Je n'en sais rien; il aurait dû certainement le faire.

D. Le 27, M. Turnier confiait à M. Lallemand, procureur impérial à Sarreguemines, un message pour le maréchal de Mac-Mahon, contenant des nouvelles de Metz.

R. La dépêche qu'on me représente ne peut être de moi; je n'avais pas à adresser une dépêche à l'armée française, et j'ignore d'où peut venir cette communication.

M. le président. — La séance est suspendue, la troisième partie de l'interrogatoire étant terminée, est renvoyée à demain une heure.

Il est trois heures trente-cinq minutes.

Audience du mercredi 15 octobre.

Dès onze heures, la foule se presse aux abords de Trianon. La salle d'audience est pleine dès midi et demi. Des personnalités marquantes garnissent les chaises et fauteuils réservés aux cartes blanches.

Les bancs de la presse sont au complet, et plus même qu'au complet: les coudes se resserrent les uns contre les autres, et l'on écrit comme l'on peut. Plusieurs rédacteurs en chef sont parmi les journalistes, entre autres M. Henri de Pène, du *Paris-Journal*.

Nous trouvons sur les bancs de la presse sept pages ayant pour titre: « Observations au sujet du Rapport qu'au moment de sa déposition le témoin Régnier demandera la permission de présenter au conseil. »

A une heure précise, le conseil est annoncé.

M. le président. — La séance est reprise.

A propos de ces mots: la séance est reprise, nous faisons remarquer que le conseil est supposé, d'après la loi, juger sans *désemparer*. Il n'y a ainsi qu'une séance jusqu'au jugement.

Les séances sont suspendues soit le même jour, soit jusqu'au lendemain. — De cette façon, il peut y avoir plusieurs audiences; mais il n'y a qu'une séance qui se prolonge jusqu'au jugement définitif.

Le maréchal est introduit. Il est procédé à l'appel de plusieurs témoins qui n'ont pas encore comparu.

Les témoins sont au nombre de trois, entre autres le commandant Samuel. Ces témoins se retirent après avoir fait constater leur présence.

L'interrogatoire est relatif aux communications du maréchal Bazaine avec le maréchal de Mac-Mahon, l'empereur et le gouvernement.

Après une rectification au procès-verbal, l'interrogatoire reprend en ce qui concerne l'intervalle du 19 au 23 août.

M. le président. — Avez-vous pu rétablir vos communications entre Metz et Thionville?

M. le maréchal. — Non, je ne l'ai pas pu.

D. Vous n'avez pas pu vous servir de la cavalerie?

R. Je n'ai pu m'en servir.

(L'audience continué.)

Dans le classement des officiers de cavalerie qui viennent de quitter l'Ecole de Saumur, le n° 1 a été obtenu par M. de Més-Latrie, lieutenant au 4<sup>e</sup> hussards, et le n° 2 par M. de Sesmaisons, lieutenant au 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.

On sait que le nom de l'officier qui, chaque année, obtient le n° 1, est inscrit en lettres d'or au tableau du salon d'honneur de l'Ecole de cavalerie.

Le classement des officiers de Saint-Cyr aura lieu le 4<sup>e</sup> novembre.

M. le colonel L'Hotte, ancien écuyer en chef de l'Ecole de cavalerie, et qui commande aujourd'hui le 18<sup>e</sup> régiment de dragons, vient d'être promu au grade de commandeur dans l'ordre de la Légion-d'Honneur.

Il vient d'être décidé au ministère de la guerre qu'à l'avenir les sous-lieutenants de toutes armes proposés pour l'avancement au choix devront, comme les lieutenants, subir au préalable un examen sur l'administration générale des corps d'armée.

Le programme de la seconde représentation de la troupe de M. Chantilly, qui aura lieu ce soir, est composé de manière à satisfaire tous les goûts. *Mam'zelle Rose*, un bon vieux vaudeville, commencera le spectacle, et sera joué par M. Blum, l'excellent pick-pocket de dimanche, M<sup>lle</sup> Lavenard et M<sup>me</sup> Routier; puis viendra l'œuvre capitale de la soirée, *Par droit de conquête*, dans laquelle M<sup>me</sup> Kerby, qui a été tant applaudie dans le drame, se montrera sous un nouvel aspect. Le rôle de marquis de Rouillé aura pour interprète M. de Boullanger, et celui du jeune ingénieur Georges Bernard sera représenté par M. Routier, l'officier de marine de la *Voleuse d'enfants*. Nous entendrons ensuite l'air de la coupe de *Galathée*, chanté par M<sup>me</sup> Noubel, une tyrolo-sérénade par M. Patras et une romance de *Mignon* par M<sup>lle</sup> Flamant. Enfin, la représentation sera terminée par le *Legs d'une Lorraine*, poème d'actualité, dit par M<sup>me</sup> Kerby.

Depuis que le phylloxera a fait son apparition et que la gelée passe à l'état chronique, d'innombrables guérisseurs, qui prétendent avoir la science infuse, ont fait leur apparition. Chacun propose son remède infaillible, émet sa théorie, et la réussite est loin de couronner leurs efforts.

Pour les maladies de la vigne comme pour celles du corps, il faut quelquefois s'abstenir de consulter les médecins qui tuent bien plus de malades qu'ils n'en guérissent.

Les remèdes les plus simples sont presque tous les meilleurs, et les plantes comme les hommes portent souvent leurs remèdes avec eux.

Exemple: voulez-vous sinon éviter, du moins sensiblement atténuer les dégâts? Procédez de la manière suivante:

Quand vous taillez la vigne, laissez une branche à chaque pied, couchez-la et la couvrez de terre, comme si vous vouliez faire un provin. Si la gelée vient, vous n'aurez qu'à relever votre branche, qui a été préservée par la terre qui l'a recouverte, et bientôt elle se couvrira de boutons et de raisins. Si la gelée ne vient pas, vous n'aurez qu'à couper la branche, et vous en serez quitte pour un peu de travail.

(La Vienne.)

Des expériences concluantes d'un nouvel appareil indicateur, destiné à avertir les mécaniciens et conducteurs de trains s'ils peuvent s'engager sur une voie entre deux postes consécutifs, viennent d'être faites par la Compagnie de l'Ouest, qui l'a adopté pour toutes les lignes de son réseau.

Cet appareil se compose d'une pile électrique, de la sonnerie réglementaire, et d'un mécanisme d'horlogerie, avec deux cadrans disposés parallèlement et munis de deux aiguilles. Lorsque ces aiguilles sont placées verticalement, la voie est libre et le train peut s'y engager.

Si, au contraire, elles sont inclinées soit à droite, soit à gauche, elles indiquent que le train signalé de la gare voisine vient de droite ou de gauche. Deux boutons,

joint à l'appareil, permettent ensuite de signaler à une gare voisine le départ ou l'arrivée d'un train.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Publications de mariage.

Augustin-Marc Leclerc, chef d'escadron au 3<sup>e</sup> cuirassiers, domicilié de droit à Saumur, en garnison à Paris, et Noémie-Juliette Chasseloup de Chatillon, sans profession, de Saumur.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. Henri CHANTILLY.

Jeudi 16 octobre 1873,

Par droit de Conquête, comédie en 3 actes, du Théâtre-Français, par M. Ernest Legouvé, de l'Académie française.

Mam'zelle Rose, vaudeville en un acte. Le Legs d'une Lorraine, poème inédit, dit par M<sup>me</sup> Kerby. Intermèdes. Galathée, air de la Coupe, chanté par M<sup>lle</sup> Noubel, première chanteuse d'opérette. Cascarinette, tyrolo-sérénade, chantée par M. Patras, ténor d'opérette. Air de Mignon, romance, chantée par M<sup>lle</sup> Flamant, dugazon. ORDRE: 1<sup>o</sup> Mam'zelle Rose; 2<sup>o</sup> Par droit de conquête; 3<sup>o</sup> Intermèdes; 4<sup>o</sup> Le Legs d'une Lorraine.

CONCOURS DE PROSE.

Le troisième concours de prose ouvert à Bordeaux le 15 octobre, sera clos le 15 janvier 1874. Cinq médailles seront décernées. Demander le programme, qui est adressé franco, à M. de Lussac, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr. L'ouvrage complet formera 110 livraisons.

Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 36<sup>e</sup> fascicule, ENT à EPE est en vente.

Imprimerie de JULES GRINSARD, successeur de M. Charpentier, 32, rue de la Fosse Nantes.

LE PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE.

4 belles brochures, grand in-8<sup>o</sup> de 200 pages chacune, avec gravures. (Publication supplémentaire de la Revue universelle.) Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue universelle.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8<sup>o</sup> de 400 pages chacun. Prix d'abonnement à la Revue universelle, France et Algérie, par an... F. 40. Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul... F. 10.

ON S'ABONNE :

A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir; A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur.

éditeur, successeur de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse; Et chez tous les libraires.

La Revue universelle, fondée en mai 1871, publie 13 livraisons par an, de 250 pages chacune, avec gravures, de quatre semaines en quatre semaines, donnant tous les événements notables du mois, tant en France qu'à l'Étranger, en politique, sciences, littérature, beaux-arts, faits divers, modes, commerce, etc. C'est la publication la plus utile et la plus complète, pour toutes les personnes qui sont désireuses de suivre leur histoire contemporaine et de collectionner, dans une série de belles brochures, les documents authentiques de cette histoire.

Un numéro spécimen sera adressé contre l'envoi de fr. 3 50 en timbres-poste ou mandat.

APPEL AUX POÈTES.

Le onzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1<sup>er</sup> décembre 1873. Six médailles seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 OCTOBRE 1873.

Table with 12 columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, and their corresponding values for various stocks and bonds.

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

Table of departure times for Saumur to Angers and Tours, including times for express, omnibus, and mixed services.

A LOUER Présente ment, UNE MAISON

Rue de l'Échelle, Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'École chrétienne.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur, Et pour la Saint-Jean 1874, Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY



POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE



80 fr. en vrac à la Voirie... les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2. 90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus).

ENGRAIS RICHE DE BONDY

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy. PAIEMENT: 1<sup>o</sup> comptant, 5 0/0 d'escompte; — 2<sup>o</sup> traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2; — 3<sup>o</sup> traite acceptée à 6 mois sans escompte. AGENT GÉNÉRAL: TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.

GOVERNEMENT DU PÉROU DREYFUS FRÈRES & C<sup>ie</sup>, DE PARIS

Seuls Concessionnaires du GUANO DU PÉROU



DEPÔTS EN FRANCE: Bordeaux, chez M. Adolphe BORLAS; Brest, Landerneau, chez M. Emile VINCENT; Cherbourg, chez M. Eugène LIAS; Dunkerque, chez MM. C. Bourdon et C<sup>ie</sup>; Havre, chez M. E. Fiquet; La Rochelle, chez M. d'Orsiot et FAYETTE FILS; Lyon, chez M. Marc GILLARD; Marseille et Cette, chez MM. A. G. Bori et C<sup>ie</sup>; Metz, chez M. V. LA BARRÉ; Nantes, chez MM. A. JAMOT et HEARD; Paris, chez M. A. MOUKROD-DUPIN; Saint-Nazaire, chez MM. A. JAMOT et HEARD.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRUGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS. Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>me</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Changement de Domicile.

M. DURAND

ARQUEBUSIER, Rue d'Orléans, 7, ancienne maison Marchand, A SAUMUR.

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son établissement rue d'Orléans, 7, maison Marchand. Fusils LeFaucheur et à bague, carabines Flobert, revolvers en tous genres et de tous modèles, etc. Grand choix d'articles de chasse. Entrepôt de poudres et de plomb. Réparations et mises à neuf de toutes espèces d'armes. Grand dépôt de feux d'artifice.



LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE Garantie: Soixante-trois Millions PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS: MOITIÉ DES BÉNÉFICES

Les assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation, qui est calculée sur le montant des primes annuelles viagères versées.

RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION ANNUELLE

Assurances Vie entière. Assurances Mixtes. De 1863 à 1872, la moyenne a été de 3.66%; De 1866 à 1872, la moyenne a été de 4.73%.

RENTES VIAGÈRES

Tarif exceptionnel pour l'année courante.

Table with columns for HOMMES and FEMMES, and rows for different ages (66, 70, 75, 80) showing rental amounts.

S'adresser, à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, n° 33, et à Saumur, à M. A. Thiercelin, expert, agent général de la Compagnie le Phénix.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.